

Bulletin d'adhésion 2017 au contrat de Responsabilité Civile Professionnelle des Experts-Comptables

Contrat cadre d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle des Experts-Comptables souscrit auprès d'Allianz N° 42 848 269

Je, soussigné (e) Nom (ou raison sociale)

Adresse

Téléphone Fax E-mail

inscrit(e) au Conseil Régional de l'O.E.C. de sous le N° Le

en cours d'inscription

Personnes physiques et/ou morales à assurer au titre de cette adhésion

Nom et prénom (ou raison sociale) ⁽¹⁾	Numéro d'inscription à l'Ordre	Adresse	Inscrit au Conseil Régional de	Date d'inscription (ou en cours d'inscription)	Mode d'activité exercée ⁽²⁾

⁽¹⁾ Pour les bureaux secondaires inscrits au tableau du Conseil Régional, nous vous remercions de nous préciser le nom du responsable ordinal "Expert-Comptable" ⁽²⁾ Pour les personnes physiques, nous vous remercions de nous préciser le(s) mode(s) d'activité exercée : salariée ou non salariée

◆ Souhaitez souscrire un contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) suivant l'une des options ci-dessous :

- Option 1 : 500 000 € par sinistre et par assuré Option 2 : 750 000 € par sinistre et par assuré Option 3 : 1 000 000 € par sinistre et par assuré
 Option 4 : 1 500 000 € par sinistre et par assuré

L'assurance de la responsabilité des Dirigeants est incluse gratuitement pour une limite de 150 000 € (si votre CA est entre 0 et 500 000 €) ou pour une limite de 300 000 € (si votre CA est supérieur à 500 000 et inférieur à 2 millions €). Si votre CA est égal ou supérieur à 2 millions €, nous consulter pour une étude personnalisée.

◆ Si l'option 4 (1 500 000 €) ci dessus choisie n'est pas suffisante, vous avez la possibilité d'augmenter votre plafond de garantie suivant l'une des options ci-dessous :

- Option 1 : 800 000 € par année d'assurance par assuré Option 3 : 3 200 000 € par année d'assurance par assuré
 Option 2 : 1 600 000 € par année d'assurance par assuré Option 4 : 6 400 000 € par année d'assurance par assuré

◆ Déclaration des honoraires N-2

Honoraires HT 2015 relatifs à l'activité de l'adhérent et des personnes physiques et/ou morales à assurer €

◆ Déclaration des antécédents

Avez-vous fait l'objet de réclamations écrites, amiables ou judiciaires au cours des trois dernières années ? oui non

Si oui, veuillez préciser le nombre le coût total de chacune de ces réclamations

Je reconnais avoir pris connaissance de la Notice d'Information et des Conditions Générales et déclare adhérer au contrat cadre d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle des Experts-Comptables N° 42 848 269 souscrit auprès d'Allianz. (ces documents sont disponibles sur notre site internet : www.aon.fr/expert-comptable).

Date de prise d'effet souhaitée (Cette date ne peut pas être antérieure à la date de réception par le courtier.)

Fait à Le

Signature et cachet :

A retourner auprès d'Aon Professions
 par e-mail : expert-comptable@aon.fr
 par fax : 04 95 06 15 42
 ou par courrier : 31-35 rue de la Fédération • 75717 Paris Cedex 15
www.aon.fr/expert-comptable

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.fr
 N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
 GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES

Pour toute question, contactez le : 01 47 83 09 61